



CHARLEROI
584607
Dél. Cert. 30 F

CHARLEROI
584606
Dél. Cert. 30 F

N° 27.

Pour extrait conforme,
Charleroi, le 27/1/56.
Pour l'Officier de l'Etat Civil,
l'agent communal délégué
en vertu de la loi du 27.7.1956

Le vingt-huit janvier mil cent soixante-dix, à onze heures du matin, Par devant nous Leon Pourbaix, Échivier et par délégation Officier de l'Etat Civil de la commune de Marchienne-au-Pont, Hainaut, sont comparus publiquement en notre Maison commune, Désiré-Alexandre Rondeau, houilleur, né à Manicamp (Aisne-France) le dia-nuf octobre mil huit cent cinquante-un, domicilié à Marchien au pont, ci-devant à Bampremy, fils majeur d'Alexandre, décédé à Laon (Aisne) le nuf Décembre mil huit cent quatre-vingt-six, et de Caroline-Cécile-Céline Cressault, son épouse, décédée à Manicamp le vingt-huit Mai mil huit cent quatre-vingt-cinq ;

Et Léonie-Joseph Dorsimont, minagère, née à Saint-Géry le cinq Janvier mil huit cent cinquante-huit, domiciliée à Marchienne-au-pont, avant à Bampremy, fille majeure de Jean-Jacques, décédé à Saint-Géry le seize Février mil huit cent soixante, et de Catherine Baudet, son épouse, décédée au même lieu le vingt-six Mai mil huit cent soixante-deux.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication a été faite, suivant la loi, devant la principale porte de notre Maison Commune et à Bampremy le dimanche dix Février courant.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du Code Civil intitulé: du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Désiré-Alexandre Rondeau et Léonie-Joseph Dorsimont sont unis par le mariage.

Au même instant, lesdits époux nous ont déclaré qu'il est né d'eux: 1^e à cette commune le vingt-un septembre mil huit cent septante-huit, un enfant du sexe féminin inscrit sous les nom et prénom de Ronquet Anna; 2^e à Gilly le quinze Mai mil huit cent quatre-vingt-sept, un enfant du sexe masculin inscrit sous les nom et prénoms de Rondeaux Désiré-Adolphe; et 3^e à Marchienne-au-pont le quatre juin mil huit cent nonante, un enfant du sexe féminin inscrit sous les nom et prénom de Rondeaux Marie, lesquels enfants ils reconnaissent et légitiment.

De tout ce avons dressé acte en présence de Joachim Bodson, rentier, âgé de soixante-deux ans, d'Arthur Yernaux, caissier, âgé de quarante-cinq ans, de Désiré Boffoux, entrepreneur, âgé de quarante-deux ans, et de Joseph Hévrailmont, employé, âgé de trente-cinq ans tous domiciliés en cette localité, lesquels, après lecture faite, l'ont signé avec Nous et les parties.

Rondeau D Léonie Dorsimont
Désiré Bodson caissier Hévrailmont
Joachim Yernaux
Désiré Boffoux
Employé
Marchienne au Pont
Leon Pourbaix